



Livret d'accueil



Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
9, Rue Eulalie Béchade • 47260 VERTEUIL-D'AGENAIS
Tél. : 05 53 88 34 00 • accueil@ehpadeulalie.fr



Bienvenue

Sommaire

1. La Résidence Eulalie
2. L'organisation et l'organigramme
3. Les différents services
4. Votre séjour
5. Formalités
6. Vos droits
7. Votre dossier administratif
8. Projet de vie de la Résidence Eulalie



La résidence Eulalie

Un cadre apaisant pour une résidence de qualité

Le bourg de Verteuil d'Agenais, s'épanouit au cœur d'un environnement naturel exceptionnel, au sein du département du Lot-et-Garonne.

La Résidence Eulalie est implantée dans un cadre verdoyant et lumineux. C'est un établissement à taille humaine de deux étages ouverts sur un bel espace arboré.

Elle reçoit des personnes seules et des couples âgés d'au moins soixante ans, dont la prise en charge relève d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD - décret du 4 mai 2001) ; et à titre dérogatoire, des personnes de moins de 60 ans.

Elle accueille en priorité des personnes de la commune de Verteuil d'Agenais et du département. Les demandes hors département sont satisfaites dans la limite des places disponibles.

Plus d'un siècle au service de l'accueil des malades et des personnes âgées.

C'est grâce à un legs de Mme Marie Eulalie VERDUN BECHADE au XIX^{ème} siècle, que la commune de Verteuil d'Agenais est dotée d'un hospice qui sera inauguré en 1910. Au fil des décennies, l'établissement s'agrandit, se transforme.

En 1966, une nouvelle aile est construite pour accueillir une Maison de retraite ; puis ce sera le tour de la construction d'un troisième bâtiment, les Erables, en 1986.

L'établissement s'est beaucoup restructuré et continue à l'être, aussi bien au niveau des bâtiments, que de l'organisation des services pour une meilleure prise en charge des personnes : aménagement et mise aux normes des bâtiments, réaménagement des logements, création de salons et d'espaces de convivialité, changement de mobilier, développement de commissions et services, mise en place d'une démarche qualité...

C'est en 1981 que la Maison de Retraite prend officiellement ses fonctions, elle sera transformée par la suite en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Depuis 2015, la Résidence Eulalie est en direction commune avec l'EHPAD de Miramont-de-Guyenne. A ce jour, l'EHPAD Eulalie est un établissement public de 81 logements.

Le renouveau de la Résidence Eulalie se poursuit, et plus que jamais, tout est fait pour que l'accueil, la prise en charge, le séjour des résidents et les relations avec les familles soient les plus professionnels et les plus conviviaux possibles.





L'organisation

L'administration

La Résidence Eulalie est gérée par un directeur et un directeur adjoint. Leurs missions générales s'inscrivent dans les valeurs du service public et dans les politiques sociales, médico-sociales et dans une démarche de santé publique.

Le Directeur, chef ou adjoint, est responsable du fonctionnement et de la continuité de service.

Ensemble, ils appliquent les décisions votées par le Conseil d'Administration (CA), où siègent les

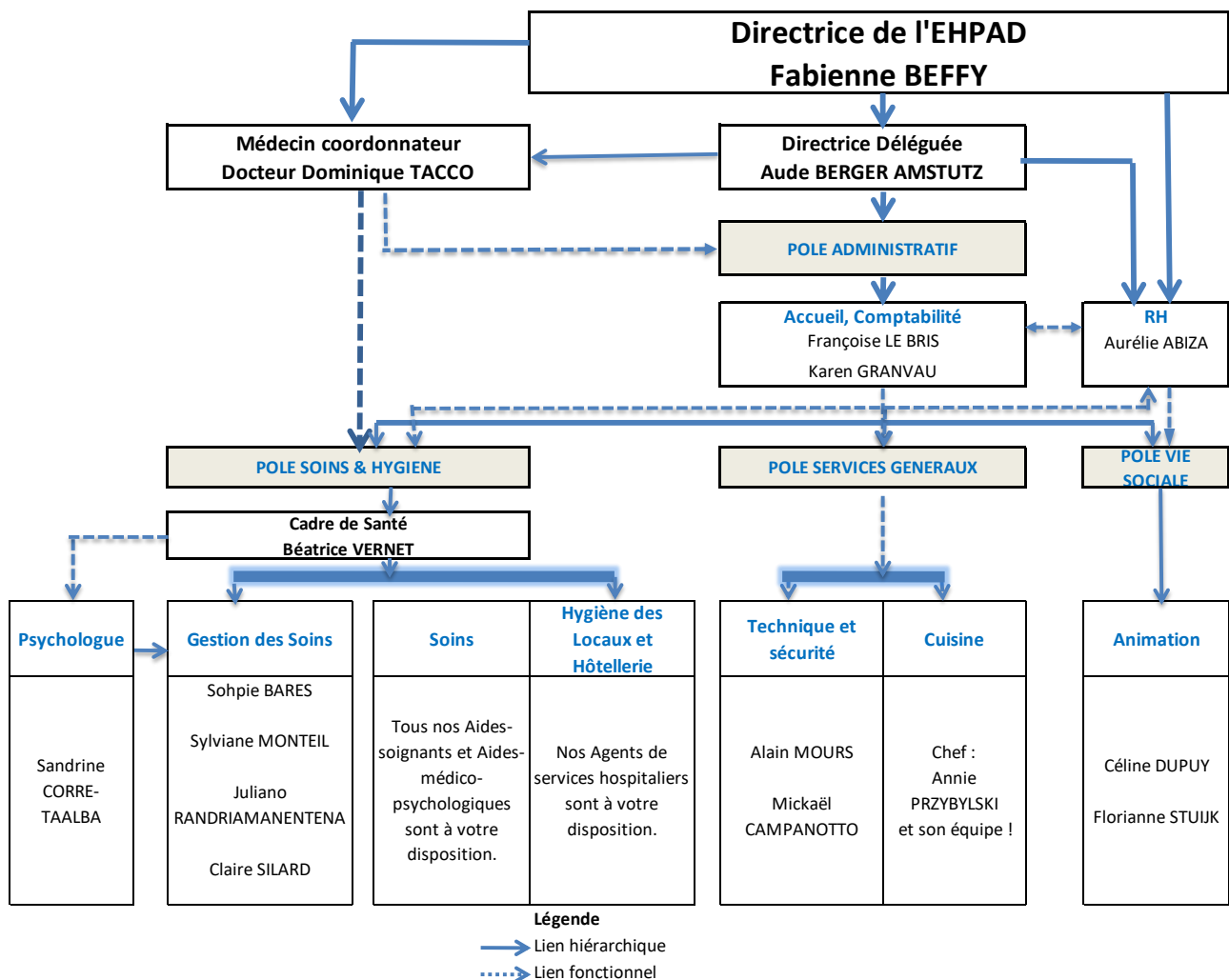
membres désignés par le Conseil municipal, le Conseil départemental, le Conseil de la Vie Sociale, plus le médecin coordonnateur et un représentant du personnel.

La direction s'appuie sur différentes instances, parmi lesquelles :

- le Conseil Social d'Etablissement (CSE),
- le Conseil de la Vie Sociale (CVS).

L'établissement s'engage dans une démarche qualité.

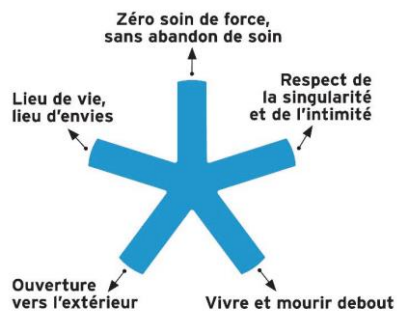
ORGANIGRAMME FONCTIONNEL EHPAD EULALIE





La démarche HUMANITUDE®

L'ensemble des professionnels de la Résidence Eulalie est engagé dans la démarche Humanitude® qui constitue le ciment de nos pratiques et une vision de l'accompagnement des résidents. Les piliers de l'Humanitude® et les cinq principes de bientraitance font partie des missions de tous les agents, quelle que soit leur fonction.



Les piliers de l'Humanitude®

La parole

Le toucher

La verticalité

Le regard





Les différents services

Le service administratif

Il comprend la responsable des relations avec les résidents et les familles, le responsable des services économiques et financiers et le gestionnaire des ressources humaines / responsable qualité.

Le service technique et logistique

Il comprend le service maintenance, ainsi que les personnels de cuisine, de lingerie et d'entretien.

Le service animation

Il vous propose chaque semaine de nombreuses activités socioculturelles alliant plaisir et convivialité pour votre épanouissement.

La bibliothèque dispose de nombreux ouvrages en libre-service.

Fêtes et sorties, auxquelles sont conviées vos familles, ponctuent régulièrement l'année.

Deux coiffeuses interviennent dans un salon de coiffure mis à votre disposition.

Le service médical et soignant

L'établissement dispose d'une équipe médicale et soignante compétente pour assurer votre prise en charge quel que soit le classement GIR (degré d'autonomie).

Il se compose des médecins libéraux autorisés dans l'établissement, (que vous pouvez choisir librement) et des médecins spécialistes intervenant sur demande ; le cadre de santé, les infirmier(ère)s, les aides-soignant(e)s, les auxiliaires médico-psychologiques et les agents de service hospitaliers.

Des prestataires extérieurs assurent les autres services (kinésithérapeute, pédicure, podologue...).

La Résidence Eulalie prend en charge l'organisation des consultations extérieures qui pourraient vous être nécessaires, le transport restant à votre charge.





Votre séjour

Votre logement

Le bâtiment des Peupliers, vous propose 60 logements répartis en 56 logements individuels et 2 doubles, meublés et équipés d'une salle de bain (lavabo-douche-wc) et d'une prise de télévision.

Les Erables disposent de 21 logements avec 19 logements individuels et 1 double, dotés d'un cabinet de toilette et d'une prise de télévision.

Un téléphone peut être mis à disposition sur demande (ouverture de ligne : 25 euros, les appels vers l'extérieur sont facturés).

Vous pouvez aménager votre logement avec du petit mobilier, des objets personnels, sous réserve qu'il soit matériellement possible de les installer, de circuler et qu'ils soient en conformité avec la réglementation. La télévision est considérée comme un bien personnel. Nous vous recommandons un écran plat.

Vos repas

Le service cuisine de la résidence assure toutes les prestations en restauration et boisson (petit- déjeuner,

déjeuner, collation, goûter, dîner, tisane...). Les menus sont réalisés sur place afin de préserver une qualité traditionnelle.

Le petit déjeuner est servi dans votre logement. Suivant votre état de santé, les repas de midi et du soir sont servis en salle à manger ou en logement.

Des repas accompagnants peuvent être réservés 48h à l'avance et servis dans la salle d'animation.

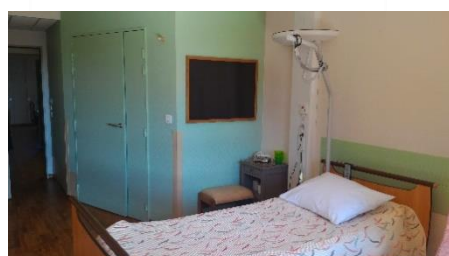
Vos espaces de détente et rencontres

Une salle à manger, une salle d'animation, un espace salon et un espace cuisine sont à votre disposition.

La salle d'animation est climatisée. Vos proches peuvent y partager avec vous un moment convivial ou un repas. La cuisine permet de préparer ou réchauffer les aliments.

Les menus sont affichés chaque semaine dans les deux ascenseurs, ainsi qu'en salle à manger. N'oubliez pas de les consulter.

A l'extérieur, l'espace arboré et fleuri, équipé de bancs est un lieu que vous apprécierez dès les premiers beaux jours. La cour est fermée par un portail et un portillon à code.





Votre séjour

Vos visites et sorties

Vos familles et vos amis sont toujours les bienvenus.

Vous pouvez les recevoir dans vos logements ou dans les autres lieux collectifs de l'établissement à toute heure.

Cependant, il est demandé de respecter les temps de soins et de prévenir l'établissement en cas d'arrivée en dehors des horaires de l'administration. Vous pouvez également sortir de l'établissement en prévenant de votre absence à l'avance.

Vous avez la possibilité de réserver un rendez-vous "webcam" pour dialoguer avec votre famille ou vos proches.

Courrier

Le courrier est distribué tous les jours.

Celui à expédier se dépose auprès de l'accueil avant 10 heures pour un départ le jour même.

Votre linge et nécessaire de toilette

La blanchisserie de la résidence fournit et assure l'entretien du linge hôtelier et de votre linge de toilette. Elle prend aussi en charge vos vêtements qui doivent être marqués à votre nom.

Toutefois, le linge délicat, en laine, soie et thermolactyl, etc. ne peut pas être pris en charge, car nous ne sommes pas équipés pour les lavages à basse température.

Les produits de toilette ainsi que les effets personnels sont à renouveler en fonction des besoins et sont à la charge du résident ou de sa famille. Les produits d'incontinence sont compris dans le tarif dépendance.

Les bénévoles de l'Association Les Vies d'Eulalie vous proposent des produits de première nécessité, à des prix très abordables, lors de l'ouverture du magasin deux fois par mois.

Vos objets de valeur

Nous vous recommandons d'éviter d'apporter des objets de valeur et moyens bancaires importants.

Toutefois, vous avez la possibilité de les confier au Service Administratif de l'établissement qui en effectuera le dépôt au coffre et vous remettra un reçu. Ils restent à votre disposition pour tout retrait (sauf si le résident relève d'une mesure de tutelle ou de curatelle).

Les objets perdus ou volés pendant le séjour n'ouvrent droit à une indemnisation que si la responsabilité de l'établissement est clairement établie.

Culte

Le respect de la liberté de conscience est une règle fondamentale.

Cependant, le prosélytisme religieux n'est pas toléré.

Vous pouvez recevoir la visite d'un ministre du culte.

Une célébration catholique est proposée le samedi après-midi, ainsi que la Prière du Rosaire.



Formalités

Prise en charge

La Résidence Eulalie étant habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, une participation de l'aide sociale peut être sollicitée si vos revenus sont insuffisants pour couvrir les frais de séjour. Votre dossier d'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) sera transféré par le service administratif automatiquement ainsi que la demande d'Allocation Logement (AL).

Conditions d'admission

Une visite de l'établissement vous est proposée au cours de laquelle toutes les informations nécessaires vous sont communiquées.

Après une demande écrite, votre admission sera prononcée par le Directeur après examen de l'avis du médecin coordonnateur et du dossier administratif.

Vous retrouverez la liste complète des documents à fournir en page 10 de ce livret d'accueil.

Accueil

Pour tout renseignement, le personnel administratif est à votre disposition :

**Du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 17 h 00**

Prix de journée

Le tarif journalier de séjour est fixé chaque année par arrêté du Président du Conseil Général.

Il représente la somme journalière qui doit être perçue par l'établissement pour chaque résident afin de couvrir les frais liés à la dépendance et à l'hébergement.

Les frais de séjour sont facturés mensuellement soit au résident, soit à la famille, soit à l'aide sociale.

Tarifs 01.01.2023 :

- Hébergement : **61,20 €**
- Moins de 60 ans : **79,81 €**
- Dépendance GIR 1-2 : **22,42 €**
- Dépendance GIR 3-4 : **14,23 €**
- Dépendance GIR 5-6 (à charge du résident) : **6,04 €**

En cas d'absence pour hospitalisation ou convenance personnelle, vous devrez acquitter les frais de séjour sur la base du prix de journée diminué du forfait journalier et ce pendant 30 jours, à l'exception des 3 premiers jours d'absence qui seront facturés plein tarif (déduction faite du ticket modérateur dès le premier jour d'absence).



Vos Droits

Information médicale et administrative

- Vous-même ou votre représentant légal bénéficie de l'accès au dossier médical sur demande écrite auprès du Directeur de l'établissement.
- Il est possible de rencontrer le médecin coordonnateur après en avoir fait la demande auprès du personnel soignant.
- Les renseignements contenus dans les dossiers sont exploités à des fins administratives, médicales et statistiques, suivant la réglementation en vigueur et le respect du secret médical.
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en ce qui concerne les informations vous concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez accès à votre dossier administratif et la possibilité d'y ajouter toutes les modifications nécessaires.
- L'ensemble du personnel est tenu de respecter le secret professionnel et ne doit en aucun cas divulguer d'informations vous concernant.

Désignation d'une personne de confiance

Vous avez la possibilité de désigner un référent, librement choisi dans votre entourage et en qui vous avez toute confiance. Cette personne sera l'interlocuteur entre la famille et le personnel hospitalier.

Les règles de vie

Un climat de confiance est nécessaire et suppose la reconnaissance des droits et obligations de chacun.

Vous avez le droit d'être accueilli dans le respect :

- des valeurs du projet de vie,
- de la charte des droits et des libertés de la personne âgée dépendante,
- des prestations définies dans le contrat de séjour.

Vous devez respecter :

- les modalités du Règlement de fonctionnement et du contrat de séjour,
- les règles de vie en collectivité,
- les mesures d'hygiène et sécurité,
- la loi du 10 janvier 1991 complétée par le décret du 29 mai 1992 concernant l'interdiction de fumer dans l'établissement,
- les consignes données par le personnel en cas d'incendie (Les plans d'évacuation sont affichés dans les couloirs des services).

Les désordres liés à un état d'ébriété ne sont pas tolérés pas plus que l'apport de stupéfiants.



Vos droits

Le Conseil de la vie sociale : une instance d'expression et un lieu d'échange pour les résidents.

Le CVS est composé de représentants des personnes accueillies, du personnel, et d'un représentant de l'organisme gestionnaire désigné par le Conseil d'Administration.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement notamment sur l'organisation de la vie quotidienne, les activités, les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, l'affectation des locaux, la nature et le prix des services rendus, les mesures pour favoriser les relations entre les participants, etc.

Nous espérons que les renseignements contenus dans ce livret ont apporté une réponse aux nombreuses questions que vous vous posez.

N'hésitez pas à lire le contenu des règlement de fonctionnement et contrat de séjour joints qui détaillent davantage certains points.

CONTACTEZ NOUS

- par écrit :

9 rue Eulalie Béchade

47260 Verteuil d'Agenais

- par tél : 05 53 88 34 00

- ou par mail :

famillesresidents@ehpadeulalie.fr



Votre dossier administratif

Dès la pré-admission, vous pouvez nous transmettre les documents suivants :

- copie du livret de famille et acte de naissance de moins de trois mois
- copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour.
- attestation de sécurité sociale et carte vitale,
- attestation de mutuelle,
- Justificatif des retraites,
- dernier avis d'imposition,
- relevé de taxe foncière,
- relevé de taxe d'habitation,
- actes notariés des biens,
- déclaration des ressources de l'année en cours,
- relevés des comptes bancaires (codevi, livret, assurance-vie, etc...),
- relevé d'identité bancaire ou postal,
- Attestation d'assurance responsabilité civile,
- numéro d'allocataire (uniquement si une prestation d'allocation logement est déjà perçue).



bien-être

consentement

respect

confort

sécurité

accompagnement

vivre

autonomie

Projet de vie de la Résidence Eulalie

Accueil, adaptation et intégration

• Avant l'entrée

Objectifs

- Faire connaître l'établissement,
- Faire que la personne puisse projeter son avenir dans l'établissement,
- Permettre de personnaliser le lieu de vie.

Actions

- Envoi du dossier administratif et médical ainsi que le livret d'accueil et les tarifs de l'établissement,
- Visite de l'établissement par le futur résident et/ou sa famille,
- Présentation des prestations :
 - Horaires des repas
 - Lingerie
 - Kinésithérapie
 - Animation
 - Culte
 - Coiffure
 - Pédicure
 - Repas des accompagnants,
- Présentation du personnel et des médecins.

• A l'entrée

Objectifs

- Faire que la personne se sente attendue,
- Faire que la personne soit bien installée,
- Favoriser la présence des proches.

Actions

- Présentation du dossier administratif et médical pendant les transmissions,

- Accueil par une infirmière et/ou une aide-soignante qui se présente(nt),
- Installation dans le logement (lit ou fauteuil),
- Proposition d'une boisson,
- Présentation du fonctionnement de l'établissement :
 - Horaires et lieu des repas
 - Horaires du coucher
 - Horaires de visites libres
 - Système d'appel et éclairage du logement
 - Equipe de nuit
 - Repas pour les proches
 - Lavage du linge,
- Inventaire des effets personnels,
- Présentation le cas échéant, de la personne partageant le logement,
- Recueil de données (fiche d'histoire de vie du résident),
- Visite du médecin.

• Les premiers jours

Objectifs

- Apport de repères,
- Evaluation de l'autonomie et des besoins,
- Développement du sentiment de confiance et de sécurité (rassurer).

Actions

- Nommer un référent et l'indiquer à la famille,
- Accompagner la personne dans les différents lieux,
- Répéter les informations,
- Présenter les autres résidents,
- Proposer la participation aux animations.



Projet de vie de la Résidence Eulalie

Citoyenneté

• Respect et protection de la personne et de ses biens

- Droit à l'information et à la parole,
- Respect des habitudes de vie,
- Droit à la confidentialité,
- Respect de l'intimité (vie affective et sexuelle),
- Respect des convictions politiques et religieuses,
- Respect des choix :
 - médecin,
 - thérapeutiques,
 - activités,
 - vêtements,
- Prévention de la maltraitance physique et morale,
- Evaluation et prévention des risques,
- Protection des biens.

Actions

Droit à l'information et à la parole

- Evaluer les informations dont dispose la personne au sujet de son entrée en institution, et compléter, si nécessaire,
- Informer sur les soins et traitements prodigués,
- Permettre l'identification des professionnels,
- Informer sur les différentes activités,
- Réaliser des enquêtes de satisfaction,
- Proposer la participation au Conseil de la vie sociale et à la Commission des menus,
- Permettre l'accès à l'information extérieure (télévision, radio, journaux, etc.).

Respect des habitudes de vie

C'est un objectif difficile à atteindre car l'institution a sa propre organisation dans laquelle

cependant des marges de manœuvre sont possibles.

- Habitudes alimentaires :

Un plat de remplacement est proposé.

Les spécificités alimentaires liées aux pratiques religieuses sont respectées.

- Habitudes de lever et de coucher :

Dans la mesure du possible, il est tenu compte des demandes de la personne.

- Habitudes d'habillement :

Les personnes sont en tenue de ville la journée.

- La fiche d'histoire de vie du résident est complétée tout au long du séjour afin de mieux connaître la personne pour assurer une prise en charge individualisée.

Droit à la confidentialité

- La confidentialité est indispensable au respect de l'intimité de la personne et au maintien du sentiment de confiance entre les différents partenaires.

- Le secret professionnel est indispensable et garant de cette confidentialité. Cela implique que les échanges entre professionnels doivent s'effectuer avec discrétion.

Respect de l'intimité

- Frapper avant d'entrer dans le logement,
- Préserver des espaces personnels dans les logements à plusieurs lits,
- Permettre la personnalisation du logement par des photos, des objets.
- Respecter la pudeur de la personne,
- Aménager un espace privatif pour les repas avec les proches,
- Respecter la vie affective des personnes.



bien-être

consentement

respect

confort

sécurité

accompagnement

vivre

autonomie

Projet de vie de la Résidence Eulalie

Respect des convictions politiques et religieuses

- Permettre l'accès au vote,
- Permettre l'adhésion aux associations, clubs, etc.,
- Permettre la venue de ministres du culte ou l'accès aux divers lieux de culte.

Respect des choix

- Etre à l'écoute des personnes et les observer pour cerner leurs besoins, leur permettre de s'exprimer et tenir compte de leurs souhaits.
- La personne a le libre choix de son médecin parmi les praticiens intervenant dans l'établissement.
- Si la personne n'exprime pas de préférence, le médecin qui est de garde le jour de son entrée lui sera attribué.
- Le consentement éclairé de la personne est recherché quant à l'administration des thérapeutiques, chaque fois que cela est possible. Dans le cas contraire, le médecin informe la famille ou le représentant légal.
- Le rapport "bénéfices-risques" de chaque intervention est évalué en concertation avec la personne et/ou sa famille.
- Chaque fois que possible, la personne est habillée avec ses vêtements personnels et fait le choix de ce qu'elle porte.

Prévention de la maltraitance physique et morale

- Le personnel est attentif à la qualité et à la douceur de ses gestes lors des soins et des manipulations.
- Le personnel est attentif au confort physique de la personne et veille à sa bonne installation :
 - Les volontés de la personne sont respectées en ce qui concerne les soins de nursing (repas, toilette, change).
 - La personne est informée et prévenue de tout soin la concernant.
 - Le dialogue est favorisé et les désirs exprimés par la personne sont respectés.
- Les rythmes de vie personnels de chacun sont respectés.
- La personne est respectée dans son identité, sa dignité et son intimité.

Evaluation et prévention des risques

- Evaluer les capacités physiques et cognitives des personnes afin de déterminer les risques potentiels.
- Lorsqu'elles sont nécessaires à la sécurité de la personne, les contentions s'effectuent sur prescription médicale, en concertation avec la famille et avec du matériel adapté.
- Les produits dangereux ne sont pas accessibles aux résidents.
- Les locaux et le matériel offrent toutes les garanties de sécurité.
- Les activités d'animation sont proposées à la personne qui décide de sa participation.



Projet de vie de la Résidence Eulalie

Protection des biens

- Les personnes qui ne sont plus aptes à gérer leurs biens bénéficient de mesures de sauvegarde de justice.
- Les personnes qui en sont capables gèrent leurs biens et leurs achats.
- Le personnel reste vigilant quant au respect des biens des personnes.
- Les portes des logements ferment à clé.

Conception des soins

Objectifs

- Récupération et/ou maintien de l'autonomie dans le cadre des actes de la vie quotidienne (prise des repas, soins d'hygiène, habillage, continence),
- Prise en charge de la douleur,
- Proposition d'une restauration adaptée.

Actions

Récupération et/ou maintien de l'autonomie

- Evaluer le degré d'autonomie de la personne dans les jours qui suivent son entrée.
- Réévaluer en cours de séjour, à chaque modification des capacités de la personne.
- Mettre en œuvre une prise en charge évolutive.
- Laisser la personne faire ce dont elle est capable : "ne pas faire à la place de" mais "faire avec" la personne.
- Stimuler la personne pour l'inciter à rester active en l'informant, ainsi que sa famille, sur

l'importance du maintien de la mobilité et de l'activité pour prévenir et ralentir l'apparition de la dépendance.

- Le matériel et l'environnement sont adaptés au maintien de l'autonomie.
- Des séances de mobilisation et des animations thérapeutiques sont proposées dans l'optique d'une rééducation des déficits.

Prise en charge de la douleur

- La douleur est évaluée par l'écoute et l'observation de la personne, avec le support d'échelles d'évaluation adaptées à la personne âgée.
- Le personnel soignant dispose de protocoles validés par les médecins, pouvant être utilisés dans l'attente de sa venue, afin que la douleur puisse être soulagée le plus rapidement possible.
- Les antalgiques sont administrés sur prescription médicale.
- L'efficacité du traitement antalgique est évaluée et celui-ci est réajusté si nécessaire.
- Outre les thérapeutiques médicamenteuses, le personnel recourt aux positions antalgiques, est particulièrement présent et à l'écoute, utilise le toucher pour rassurer, réconforter et apporter détente et soutien psychologique à la personne.

Proposition d'une restauration adaptée

- Les personnes qui le souhaitent sont invitées à participer à la commission des menus.
- L'équilibre nutritionnel des menus est respecté.
- Les régimes sur prescription médicale sont respectés.



bien-être

consentement

respect

confort

sécurité

accompagnement

vivre

autonomie

Projet de vie de la Résidence Eulalie

- Il est tenu compte de la culture alimentaire des personnes âgées.

- Une attention particulière est apportée à la présentation des mets qui sont servis à l'assiette.

- Les plats mixés sont servis séparément de façon à préserver les saveurs et à stimuler le goût.

- Le personnel veille à ne pas surcharger les assiettes mais ressert les personnes à la demande.

- Dans la mesure du possible, le personnel répartit les personnes à table de façon homogène (affinités, capacités).

- Des repas à thèmes sont proposés.

- Les tables sont décorées pour les repas festifs.

- Informer les familles des possibilités de participation à la prise en charge de leurs proches, en précisant qu'il ne s'agit en rien d'une obligation.

- Être à l'écoute des familles et rechercher les informations pour pouvoir répondre à leurs demandes.

- Rappeler aux familles les possibilités de sorties à l'extérieur, et la possibilité pour elles de prendre un repas avec leurs proches dans l'établissement.

Permettre le bien-être, le divertissement, la convivialité et maintenir les capacités physiques et cognitives des personnes par l'animation.

Vie sociale et famille

Objectifs

- Favoriser l'accès de l'établissement aux familles et leur participation à la vie quotidienne de leurs proches.

- Favoriser les sorties familiales.

- Permettre le bien-être, le divertissement, la convivialité et maintenir les capacités physiques et cognitives des personnes par l'animation.

Actions

Favoriser l'accès de l'établissement aux familles et leur participation à la vie quotidienne de leurs proches, favoriser les sorties familiales.

- Signaler l'établissement dans le village.

- Améliorer la signalétique à l'intérieur de l'établissement.

- Proposition d'animations régulières :

bibliothèque,

jeux de société,

activités manuelles,

fête des anniversaires,

aide à la marche,

jeux d'habileté physique.

- Proposition d'animations saisonnières :

sorties l'été (promenades, visites, restaurants, repas en terrasse dans l'enceinte de l'établissement),

goûters thématiques (crêpes, gaufres, merveilles, etc.),

repas festifs (fêtes religieuses, fête des pères, fête des mères).



Projet de vie de la Résidence Eulalie

Accompagnement de fin de vie

Objectifs

- Veiller au confort physique et moral de la personne et favoriser la présence de la famille,
- Recueillir et tenir compte des souhaits
- Accompagner la famille.

Actions

Veiller au confort physique et moral de la personne et favoriser la présence de la famille

- Assurer une bonne installation,
- Assurer des soins de confort pour prévenir la déshydratation,
- Soulager la douleur,
- Utiliser le toucher pour communiquer avec la personne,
- Prévenir les troubles liés à l'alitement (escarre, atrophie musculaire, constipation),
- Assurer un environnement calme, autant que possible,
- Préserver l'intimité de la personne et de sa famille en privilégiant les logements individuels,
- Permettre aux familles de rester auprès de leurs proches autant qu'elles le souhaitent.

Recueillir et tenir compte des souhaits de la personne

- Consulter la fiche d'histoire de vie de la personne,
- Etre à l'écoute (présence, disponibilité, empathie, échanges),
- Rechercher le consentement éclairé de la personne, et trouver un consensus entre médecin, famille et équipe, si nécessaire,
- Respecter les demandes de la personne,
- Respecter les dernières volontés de la personne,
- Permettre l'accompagnement spirituel de la personne.

Accompagner la famille

- Tenir la famille informée du quotidien de leur proche et répondre aux questions, tout en respectant le secret médical,
- Se positionner comme intermédiaire entre la personne et sa famille, en cas de besoin,
- Aménager un espace privatif pour la famille, en dehors du logement, et proposer collations ou boissons,
- Etre à l'écoute des familles,
- Appeler la famille lorsque la personne va moins bien.

Conclusion

Ce Projet de vie présente les valeurs de l'établissement, ses objectifs et les modalités de leur mise en œuvre dans le but d'accompagner au mieux la personne âgée durant son séjour.

Il permet de concilier efficacement lieu de soins et lieu de vie pour contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

Ce projet, dont l'application se fait en équipe, n'est opérationnel que grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs de l'institution dans une volonté de s'y référer au quotidien et de le maintenir en constante évolution pour une meilleure adaptation aux personnes accueillies.

Au-delà de l'implication, des expériences et des compétences de chaque professionnel, un projet de cette nature réclame des moyens matériels et humains qui en garantissent la mise en œuvre et la pérennité.



RESIDENCE EULALIE
9, rue Eulalie Béchade
47260 VERTEUIL D'AGENAIS
Tél. 05 53 88 34 00
famillesresidents@ehpadeulalie.fr